

**CED : Sciences Juridiques, Economiques, Sociales et de Gestion**  
**Formation Doctorale : Sciences Juridiques (droit privé)**  
**Responsable : Mohammed MOUMEN**

***Descriptif***

La Formation Doctorale en Sciences Juridiques (droit privé) offre un cadre de formation des doctorants capables de répondre aux enjeux du futur en développant leur expertise sur un sujet donné.

La Formation Doctorale a pour objectif de former des doctorants qui :

- Possèdent une connaissance des éléments fondamentaux propres aux différents domaines du droit privé ;
- Ont développé une approche intégrée des problèmes juridiques et de leurs solutions ;
- Maîtrisent les habiletés propres à la méthode juridique, notamment : procéder à la qualification juridique de situations concrètes ; repérer, consulter et mettre à jour la documentation ;
- Sont autonomes et aptes à s'adapter aux changements ;
- Sont capables d'identifier les rapports entre le droit privé, la société et de les intégrer au processus de résolution juridique des conflits ;
- Adoptent une démarche critique et qui tiennent compte de la pluralité des approches conceptuelles dans le droit privé et sur le droit privé ;

***Axes principaux de recherche***

- 1) Etudes de droit civil
- 2) Etudes juridiques immobilières
- 3) Droit social
- 4) Droit des affaires
- 5) Politique pénale et analyse du phénomène criminel
- 6) Affaires pénales et protection de groupes spéciaux
- 7) Droit pénal des affaires
- 8) Droits de l'homme et transformations criminelles contemporaines
- 9) Coopération pénale internationale

***Prérequis scientifique et pédagogique***

Avoir un master ou équivalent dont le cursus universitaire est en adéquation avec les thématiques de recherche de la Formation Doctorale.